



www.swissperform.ch

Gesellschaft für Leistungsschutzrechte

Société pour les droits voisins

Società per i diritti di protezione affini

Societad per ils dretgs vischins

Guide d'utilisation du Claiming Tool pour les producteurs de phonogrammes

Version 6.0, 15.09.2023

Table des matières

Partie A: généralités.....	3
1. Informations relatives à la répartition basée sur l'utilisation.....	3
2. Sens et utilité du Claiming Tool	3
3. Données s'affichant dans le Claiming Tool.....	3
4. Qualité d'ayant droit pour le Claiming Tool	3
5. Indication de la qualité d'ayant droit.....	3
6. Liste de suggestions concernant des revendications de 2022 mises à jour	3
7. Calendrier.....	4
Partie B: revendication d'enregistrements dans le Claiming Tool	5
1. Login et vérification du titulaire de droits	5
2. Revendication d'enregistrements.....	6
2.1 Sélection d'enregistrements	6
2.2 Envoi virtuel des revendications	7
2.3 Retrait d'enregistrements sélectionnés sous « Demandes en suspens »	8
2.4 Affichage du formulaire de confirmation pour vos dossiers	8
3. Suivi des demandes soumises.....	9
3.1 Statut des demandes sous différents onglets	9
3.2 Symboles sur la page de recherche	9
Partie C: prise de contact avec des tiers et retrait de prétentions.....	10
4. Etablissement d'un contact direct.....	10
5. Retrait de prétentions.....	10
5.1 Sélection d'enregistrements en vue d'un retrait de prétentions.....	10
5.2 Envoi virtuel d'un retrait de prétentions.....	11
5.3 Affichage du formulaire de confirmation pour vos dossiers	11
Partie D: prétentions issues de la procédure Pre-Claim.....	12
6. Contrôle des demandes soumises dans le cadre de la procédure Pre-Claim	12
6.1 Demandes rejetées – Informations supplémentaires	12
6.2 Score de diffusion	13
7. Demandes rejetées – Possibilités d'action	13
7.1 Téléchargement sous forme de fichier Excel.....	13
7.2 Contact avec le titulaire actuel de la demande	13
8. Blocage et déblocage d'enregistrements	13
8.1 Blocage du paiement pour un enregistrement	14
8.2 Déblocage de l'enregistrement par le bloqueur.....	14
8.3 Déblocage de l'enregistrement par retrait du titulaire actuel de la demande.....	14

Partie A: généralités

1. Informations relatives à la répartition basée sur l'utilisation

Vous trouverez des informations relatives à la répartition dite «basée sur l'utilisation» en faveur des producteurs de phonogrammes sur notre site Internet, sous [Producteurs](#).

2. Sens et utilité du Claiming Tool

Le Claiming Tool est un outil vous permettant de revendiquer un droit à rémunération, autrement dit d'émettre des prétentions (« claims ») sur un enregistrement déterminé. Vous pouvez déclarer un droit légal si vous êtes le titulaire des droits voisins sur l'enregistrement en question ou si vous êtes habilité à percevoir les redevances liées à ces droits (bénéficiaire de l'autorisation de perception). Sur la plateforme Claiming Tool, l'opération consiste à marquer et à valider les enregistrements sélectionnés d'une année d'utilisation déterminée.

3. Données s'affichant dans le Claiming Tool

Le Claiming Tool affiche tous les enregistrements qui ont été diffusés durant l'année d'utilisation en question sur les stations de radio de Suisse prises en compte par SWISSPERFORM (cf. liste des émetteurs à la p. 48 du [règlement de répartition de SWISSPERFORM](#)).

4. Qualité d'ayant droit pour le Claiming Tool

Vous pouvez faire valoir des droits sur la plateforme Claiming Tool en tant que

- producteur d'origine («producteur originaire»);
- personne ayant acquis ultérieurement les droits de producteur (titulaire de droits dérivé);
- bénéficiaire d'une autorisation de perception, autrement dit une personne simplement autorisée par le titulaire de droits à percevoir les redevances, par exemple en tant que distributeur.

Pour pouvoir accéder à la plateforme et à l'ensemble de ses fonctions, il est nécessaire d'avoir conclu un contrat avec SWISSPERFORM. Vous pouvez définir le contrat qu'il vous faut en consultant notre [site Internet](#).

5. Indication de la qualité d'ayant droit

Il convient d'indiquer pour chaque enregistrement à quel titre vous faites valoir un droit. Dans le cadre du Claiming Tool, vous avez le choix entre «producteur originaire» et «bénéficiaire de l'autorisation de perception».

Il convient de tenir compte de ce qui suit au moment de faire votre choix :

- Les personnes ayant acquis les droits de producteur ultérieurement sélectionnent le statut «bénéficiaire d'une autorisation de perception».
- Si un agent dispose aussi personnellement d'un contrat d'adhésion et/ou de gestion, il peut émettre des prétentions en tant que producteur originaire.
- Si un agent dispose aussi personnellement d'un contrat relatif à l'autorisation de perception, il peut émettre des prétentions pour lui-même en tant que «bénéficiaire d'une autorisation de perception».

6. Liste de suggestions concernant des revendications de 2022 mises à jour

Permettez-nous d'attirer votre attention sur un service spécial concernant la prolongation de vos revendications. Les producteurs qui ont fait valoir leurs droits en tant que «bénéficiaire d'une autorisation de perception» avec succès auprès de SWISSPERFORM en 2022 déjà, trouveront, après s'être

connectés au Claiming Tool, une liste de suggestions concernant des revendications de 2022 mises à jour. Vous trouvez cette liste sous «Demandes en suspens». Vous pouvez vérifier ici une fois encore la liste de suggestions, annuler le cas échéant des prétentions actualisées, puis nous soumettre les données en question. Nous vous prions de le faire dans les 14 jours suivant l'activation du Claiming Tool. Après l'expiration de ce délai, les revendications qui n'ont pas été prolongées seront libérées.

Les revendications acceptées et déjà soumises par les producteurs originaires sont automatiquement mises à jour et n'ont pas besoin d'être confirmées à nouveau.

7. Calendrier

Les échéances fixées pour l'utilisation du Claiming Tool pour l'année d'utilisation en question sont publiées sur le site de SWISSPERFORM à la rubrique [Producteurs](#).

Si vous souhaitez prolonger les revendications que vous avez soumises en tant que bénéficiaire d'une autorisation de perception lors de la dernière distribution, nous vous prions de le faire dans les 14 jours suivant l'activation du Claiming Tool. Après l'expiration de ce délai, les revendications qui n'ont pas été prolongées seront libérées.

Partie B: revendication d'enregistrements dans le Claiming Tool

1. Login et vérification du titulaire de droits

Vous accédez au login pour le Claiming Tool par un [lien direct](http://claim.swp2.ch:9000/) [http://claim.swp2.ch:9000/]

Pour vous connecter, vous avez besoin de l'adresse e-mail que vous avez fournie à SWISSPERFORM et de votre numéro de membre ou de contrat. Vous recevez un numéro de membre ou de contrat lorsque vous avez conclu un contrat d'adhésion et/ou de gestion. Si vous ne savez plus votre numéro de membre ou de contrat ou si vous avez oublié l'adresse e-mail fournie à SWISSPERFORM, adressez-vous au département Membres de SWISSPERFORM (tél. +41 44 269 70 50; e-mail: pph@swissperform.ch).

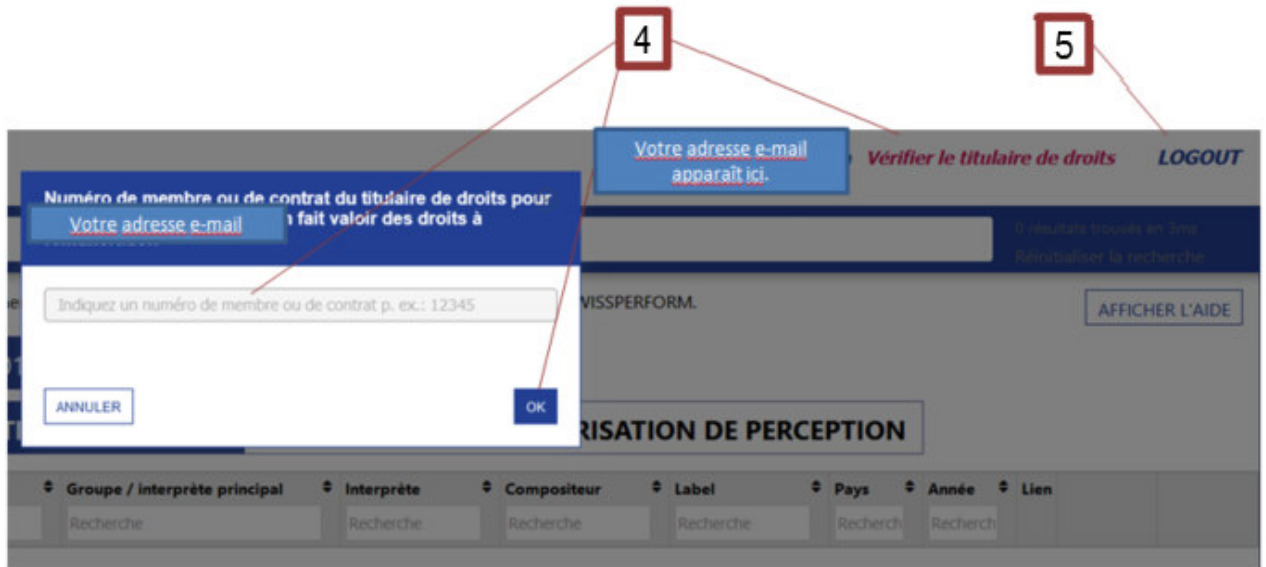
Si, en tant que distributeur ou agent, un bénéficiaire d'une autorisation de perception représente plusieurs titulaires de droits, il peut rester connecté avec le même login, mais doit toujours sélectionner en faveur de qui il soumet les prétentions indiquées.

Veillez observer les étapes suivantes pour le login:

- (1) Entrez l'adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet et validez.
- (2) Vous recevez ensuite un lien d'accès personnel par e-mail.



- (3) Un clic sur le lien d'accès ouvre le Claiming Tool dans votre navigateur.
- (4) Pour accéder **à toutes les fonctions**, vous devez **vous identifier** en tant que titulaire de droits. Cliquez pour ce faire en haut à droite dans la fenêtre de votre navigateur sur le lien «Vérifier le titulaire de droits», à côté de votre adresse e-mail. Un clic sur ce lien fait apparaître à l'écran une fenêtre contextuelle dans laquelle il vous faut **indiquer votre numéro de membre ou de contrat. C'est seulement après l'étape de la vérification du titulaire de droits que votre statut personnel est visible dans le Claiming Tool.**



(5) Lorsque vous avez fini d'utiliser le Claiming Tool, nous vous recommandons de vous déconnecter en haut à droite (logout).

2. Revendication d'enregistrements

2.1 Sélection d'enregistrements

Après le login et la vérification personnelle, vous vous trouvez par défaut sur la page « Chercher » du Claiming Tool (ci-après : page de recherche) comme affiché ci-dessous:

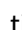
Titre	Sous-titre	Groupe / interprète principal	Interprète	Compositeur	Label	Pays	Année	Lien	Pro orig
Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Rechen	Rechen		Rec
Aaa		Vive La Fête	VIVE LA FETE						
Aaash		Taymir	TAYMIR						
Aabegedanke, Jodelied		Familienquartett Mutzner	JQ MUTZNER				2015		Pho AG
Aabeglogge		Waudhüsi-Jodler Entiebuch	WAUDHÜSLI-JODLER ENTLEBÜCH	Sommer, Ernst					
Aabeglogge		Jodlerduett Ueli Mühlmann - Christian Fankhauser	MÜHLEMANN FANKHAUSER (JD)	Sommer, Ernst					

- (1) **Sélectionnez** pour commencer votre **qualité d'ayant droit** en précisant à quel titre vous voulez faire valoir vos droits.
- (2) Ce qui suit ne s'applique qu'aux prétentions émises en qualité de bénéficiaire de l'autorisation de perception : vous pouvez faire valoir des prétentions en tant qu'agent ou distributeur. Si l'une de ces deux qualités s'applique dans votre cas, choisissez d'abord dans le

menu déroulant en haut à droite le nom sous lequel vous revendiquez des droits (dans le Claiming Tool, les distributeurs ou agents représentant des personnes qui ont acquis les droits de manière dérivée doivent émettre des prétentions en leur nom propre (nom du distributeur ou de l'agent) en tant que bénéficiaires de l'autorisation de perception).

- (3) Pour la recherche des enregistrements que vous souhaitez revendiquer, vous disposez a) d'un champ de recherche général, b) d'une recherche par colonne et c) de diverses fonctions filtres supplémentaires.

Remarque: le champ de recherche général 3 a) requiert au minimum 3 signes.

- (4) Marquez tous les enregistrements que vous souhaitez revendiquer en cochant la case qui se trouve à gauche du titre. Seuls peuvent être sélectionnés les enregistrements dont le titre est précédé à gauche d'un carré. Ceux qui sont précédés d'un  ne peuvent pas être revendiqués (voir également [Point 3.2 Symboles sur la page de recherche](#)).
- (5) Après avoir marqué tous les enregistrements, passez à la page « Soumettre » en cliquant sur l'onglet du même nom.



2.2 Envoi virtuel des revendications

- (1) Sur la page «Soumettre», commencez par **sélectionner votre qualité d'ayant droit** en précisant à quel titre vous avez marqué les enregistrements sur la page de recherche («producteur original» ou «bénéficiaire de l'autorisation de perception»).
- (2) La page «Soumettre» vous permet de voir le statut des enregistrements sélectionnés et soumis. Cliquez pour ce faire sur les boutons suivants :
 - a. Demandes en suspens
 - b. Retraits en suspens
 - c. Demandes envoyées
 - d. Demandes acceptées
 - e. Demandes rejetées
 - f. Demandes bloquées

Vous vous trouvez tout d'abord par défaut sur la page des *Demandes en suspens*. Vous voyez ici les enregistrements que vous avez sélectionnés sur la page de recherche.

- (3) **Pour soumettre les enregistrements qui ont été marqués, vous devez valider l'opération à l'aide du bouton «Soumettre la demande».**

The screenshot shows the 'Soumettre' page interface. At the top, there are navigation buttons: 'CHERCHER' (2a), 'SOUMETTRE' (2b), a search input field (2c), a user profile dropdown (2d), a 'LOGOUT' button (2e), and a 'Soumettre la demande' button (3). Below the navigation bar, there are status filters: '+ Demandes en suspens' (1), '- Retraits en suspens', '→ Demandes envoyées', '✓ Demandes acceptées', 'X Demandes rejetées', and '🔒 Demandes Bloquées' (2f). The main content is a table with columns for 'Producteur original', 'Bénéficiaire de l'autorisation', 'Titre', 'Sous-titre', 'Groupe / Interprète principal', 'Interprète', 'Compositeur', 'Label', 'Pays', 'Année', 'ISRC', 'Lien', and 'Enregistrements marqués'. Two rows are visible in the table, each with a checkbox in the 'Enregistrements marqués' column.

Producteur original	Bénéficiaire de l'autorisation	Titre	Sous-titre	Groupe / Interprète principal	Interprète	Compositeur	Label	Pays	Année	ISRC	Lien	Enregistrements marqués
		Aaaaahhh!		Swiss Indian Orchestra			(self-released / Eigenproduktion)	CH	2005			<input type="checkbox"/> Sony Music Entertainment Switzerland GmbH
		Aabegedanke		Quartett Styger-Reichlin			CH-Records	CH	2015			<input type="checkbox"/> Sony Music Entertainment Switzerland GmbH

- (4) Ce qui suit ne s'applique qu'aux prétentions émises en qualité de bénéficiaire de l'autorisation de perception: après avoir marqué un enregistrement en tant que bénéficiaire de l'autorisation de perception, vous devez indiquer si vous émettez des prétentions sur l'enregistrement TVA incluse ou non. Veuillez activer ou désactiver la fonction TVA prévue à cet effet dans la colonne de droite pour tous les enregistrements ou pour des enregistrements individuels.

Titre	Sous-titre	Groupe / interprète principal	Interprète	Compositeur	Label	Pays	Année	Lien	Enregistrements marqués	T.V.A.:
Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherd	Recherd		4	T.V.A.: <input type="checkbox"/> incl
Aarezyt		Bruno Dietrich (Dietrich)	BRUNO DIETRICH		Mercury / Mercury Records	CH			2017	DP

2.3 Retrait d'enregistrements sélectionnés sous « Demandes en suspens »

Avant de soumettre votre demande, vous pouvez retirer certains enregistrements de la liste des demandes en suspens :

- (1) Dans la colonne de droite intitulée « Claims » (prétentions), chaque enregistrement est doté d'un symbole « plus ». Cliquez sur ce symbole « plus » pour retirer de la liste un enregistrement que vous aviez sélectionné. L'enregistrement en question disparaît de la liste des demandes en suspens.

Année	ISRC	Lien	Enregistrements marqués
Recherche	Recherche	1	
2005			Sony Music Entertainment Switzerland GmbH - EP Sony Music Entertainment Switzerland GmbH
2015			Sony Music Entertainment Switzerland GmbH - EP Sony Music Entertainment Switzerland GmbH

2.4 Affichage du formulaire de confirmation pour vos dossiers

Lorsqu'à l'aide du bouton «Soumettre la demande», vous avez validé votre intention de faire valoir des droits sur les enregistrements sélectionnés, un document est généré et s'affiche à l'écran. Ce document contient un aperçu des revendications et vous sert de documentation pour vos dossiers.

Tapez sur un des deux bouton si vous aimeriez enregistrer ce document sur votre ordinateur.



3. Suivi des demandes soumises

3.1 Statut des demandes sous différents onglets

Vous pouvez suivre le statut des enregistrements soumis en consultant les différents onglets sur la page «Soumettre» (voir ci-dessus, partie B, chapitre 2.2).

3.2 Symboles sur la page de recherche

Sur la page de recherche, vous pouvez, en fonction du stade de traitement de vos prétentions, identifier le statut d'un enregistrement grâce au symbole figurant à gauche du titre.

Symbole	Signification
<input type="checkbox"/>	Peut être sélectionné
i	A déjà été revendiqué, ne peut plus être sélectionné
→	Demande envoyée
<input checked="" type="checkbox"/>	Demande acceptée

Partie C: prise de contact avec des tiers et retrait de prétentions

4. Etablissement d'un contact direct

Les enregistrements déjà revendiqués ne peuvent plus être sélectionnés dans le Claiming Tool. Si vous souhaitez faire valoir vos droits sur un enregistrement qui a déjà été revendiqué par une autre partie, prenez contact avec cette dernière. Pour ce faire, nous vous prions d'en rechercher vous-même les coordonnées ou de vous adresser à SWISSPERFORM (département Membres, tél. +41 44 269 70 50; e-mail: pph@swissperform.ch).

5. Retrait de prétentions

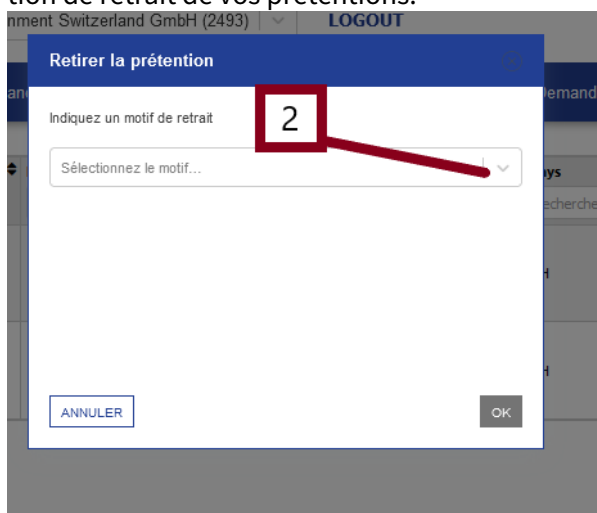
5.1 Sélection d'enregistrements en vue d'un retrait de prétentions


Pour retirer un enregistrement que vous avez revendiqué, cliquez en haut à gauche sur « Soumettre ». Vous voyez les prétentions que vous avez soumises sous « Demandes envoyées » ou sous « Demandes acceptées ». Les enregistrements déjà revendiqués par quelqu'un d'autre figurent sous « Demandes rejetées ».

- (1) Pour obtenir un aperçu des enregistrements que vous revendiquez, il est recommandé de trier la liste sur la page de recherche en entrant tout d'abord votre nom ou votre raison sociale dans l'une des deux colonnes de droite (suivant votre qualité d'ayant droit).



- (2) Le clic sur la flèche fait apparaître une fenêtre contextuelle dans laquelle il vous faut sélectionner l'un des trois motifs de retrait au choix (erreur concernant les droits ; pas la bonne version de l'enregistrement ; erreur de manipulation ou de saisie). Vous pouvez ensuite valider l'opération de retrait de vos prétentions.



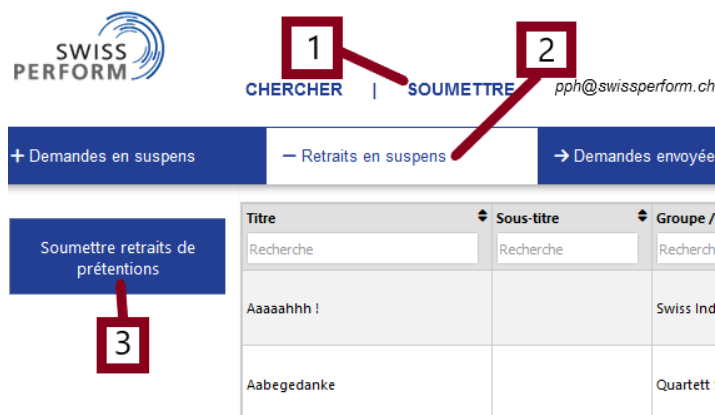
(3) Dès que l'opération est validée, votre nom est barré et s'affiche précédé du symbole .



(4) Le ou les enregistrements sélectionnés en vue d'un retrait de prétentions figurent dès à présent sur la page «Soumettre» parmi les «Retraits en suspens».

5.2 Envoi virtuel d'un retrait de prétentions

- (1) Après avoir marqué tous les enregistrements pour lesquels vous souhaitez retirer vos prétentions, passez à la page «Soumettre» en cliquant sur l'onglet en question.
- (2) Pour visualiser les enregistrements en attente d'un retrait de prétentions, cliquez sur l'onglet «Retraits en suspens».
- (3) Pour soumettre les enregistrements marqués, vous devez valider l'opération à l'aide du bouton «Soumettre retraits de prétentions».



5.3 Affichage du formulaire de confirmation pour vos dossiers

Après validation des retraits de prétentions, un document est généré et s'affiche à l'écran. Ce document contient un aperçu des revendications et vous sert de documentation pour vos dossiers.

Partie D: prétentions issues de la procédure Pre-Claim



6. Contrôle des demandes soumises dans le cadre de la procédure Pre-Claim

Les demandes soumises dans le cadre de la procédure Pre-Claim figurent sur la page « Soumettre », sous « Demandes acceptées », pour autant que les enregistrements en question n'aient pas déjà été revendiqués par quelqu'un d'autre.

Les enregistrements qui ont déjà été revendiqués par quelqu'un d'autre dans le cadre de la procédure Pre-Claim figurent sous « Demandes rejetées ». Différentes informations supplémentaires et possibilités d'action sont à votre disposition pour traiter les conflits en matière de prétentions :

6.1 Demandes rejetées – Informations supplémentaires

Sous « Demandes rejetées », vous trouvez tout à droite, dans la colonne « Enregistrements marqués », les indications suivantes :

- Colonne 1 : le symbole  signifie que cette demande a été rejetée.
- Colonne 2 : titulaire actuel de la demande :
 - ✓ : titulaire de la demande acceptée, avec adresse e-mail de la personne à contacter
 - X : titulaires de toutes les demandes rejetées, avec adresse e-mail de la personne à contacter
- Colonne 3 : année d'utilisation (dans ce cas 2022)
- Colonne 4 : fonction (qualité d'ayant droit) dans laquelle la demande rejetée a été soumise :
 - EP : la demande a été soumise en qualité de producteur originaire
 - DP : la demande a été soumise en qualité de bénéficiaire de l'autorisation de perception
- Colonne 5 : motif du conflit (classification technique)
- Colonne 6 : score de diffusion (voir point 6.2)
- Colonne 7 : bouton  : possibilité de bloquer la demande (voir point 7)

SWISS PERFORM

CHERCHER | SOUMETTRE | pph@swissperform.ch | Warner Music (Switzerland) AG (2492) | LOGOUT

+ Demandes en suspens | - Retraits en suspens | → Demandes envoyées | ✓ Demandes acceptées | X Demandes rejetées | Demandes Bloquées

Demande du 25 août 2023 à 09:33

Titre	Sous-titre	Groupe / interprète principal	Interprète	Compositeur	Label	Pays	Année	ISRC	Lien	Enregistrements marqués
Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche	Recherch	Recherch	Recherche		Titulaire actuel de la demande: ✓ Universal Music GmbH (Universal Music Switzerland GmbH) (genetrix.schwendi@umusic.com) X Warner Music (Switzerland) AG M1 (tam@warnermusic.ch)
Aces High		Iron Maiden	IRON MAIDEN		EMI	BS	1984	G5AIE9801451		- EP (conflict_EP) X5

Download

6.2 Score de diffusion

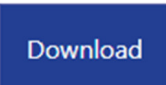
Le score de diffusion se fonde sur la durée de diffusion du titre durant l'année d'utilisation sur tous les émetteurs pris en compte et il donne un ordre de grandeur des montants susceptibles d'être obtenus à la répartition. Cela permet de mieux évaluer les priorités et l'investissement pour clarifier des conflits de prétentions.

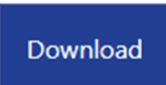
Exemples pour 2021: scores de diffusion et valeurs minimales, maximales et moyennes par titre

Score de diffusion	Enregistrements 2021		Durée de diffusion en minutes par titre			Montant par titre		
	Définition	Nombre	min.	max.	Ø	min. CHF	max. CHF	Ø CHF
XXL	Top 0.1%	230	3'038	20'929	5'948	1'475.51	11'458.08	3'472.84
XL	Top 1%	2'073	637	3'032	1'251	225.31	2'110.19	783.28
L	Top 5%	9'214	177	637	320	62.12	662.05	224.02
M	Top 10%	11'516	84	177	122	29.71	244.21	96.67
S	Top 30%	46'067	21	84	39	3.57	110.58	32.74
XS	Reste	161'233	<1	21	8	0.01	36.70	7.09

7. Demandes rejetées – Possibilités d'action

7.1 Téléchargement sous forme de fichier Excel



En cliquant sur le bouton  à gauche à côté du tableau, vous pouvez télécharger la liste de toutes les demandes rejetées sous forme de fichier Excel et procéder à un tri en vue d'un traitement ultérieur (p. ex. d'après l'adresse e-mail du titulaire actuel de la demande ou d'après le score de diffusion).

7.2 Contact avec le titulaire actuel de la demande

Pour pouvoir faire valoir vos droits sur un enregistrement que quelqu'un d'autre a revendiqué à tort dans le cadre de la procédure Pre-Claim, vous devez prendre contact avec cette autre partie et la prier de retirer sa prétention erronée (voir point **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**). Vous pouvez le faire par le biais de l'adresse e-mail indiquée pour le titulaire actuel de la demande. Il s'agit de l'adresse e-mail utilisée pour se connecter au Claiming Tool.

8. Blocage et déblocage d'enregistrements

A défaut d'accord entre les parties, le titulaire légitime d'une demande refusée peut, en dernier recours, bloquer l'enregistrement en question.

AVERTISSEMENT : aucun paiement n'est effectué pour les enregistrements bloqués jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. C'est le cas lorsque le titulaire actuel de la demande retire sa prétention, que le « bloqueur » débloque l'enregistrement ou qu'une procédure d'arbitrage met fin au conflit.

Le nom et l'adresse e-mail du bloqueur s'affichent sous « Demandes bloquées ».

8.1 Blocage du paiement pour un enregistrement

Pour bloquer le paiement relatif à un enregistrement jusqu'à ce que la situation soit clarifiée, cliquez à droite sur le bouton bleu « Bloquer le paiement ».

The screenshot shows the SWISSPERFORM interface with the user logged in as 'Warner Music (Switzerland) AG (2492)'. The top navigation bar includes 'CHERCHER', 'SOUMETTRE', and 'LOGOUT'. Below the navigation bar, there are tabs for 'Demandes en suspens', 'Retraits en suspens', 'Demandes envoyées', 'Demandes acceptées', 'Demandes rejetées', and 'Demandes Bloquées'. The 'Demandes Bloquées' tab is active. A table displays search results for 'Aces High' by Iron Maiden. A red box highlights the 'Bloquer le paiement' button in the top right corner. Another red box highlights a blue circular button with a lock icon in the bottom right corner of a table row, which is used to block the payment for a specific record.

Dès que vous avez cliqué sur ce bouton et confirmé une nouvelle fois le blocage, cet enregistrement apparaît sous « Demandes bloquées ».

8.2 Déblocage de l'enregistrement par le bloqueur

Pour supprimer un blocage que vous avez vous-même mis en place, cliquez, sous « Demandes bloquées », à droite sur le bouton bleu « Débloquent le paiement ».

The screenshot shows the SWISSPERFORM interface with the user logged in as 'Warner Music (Switzerland) AG (2492)'. The top navigation bar includes 'CHERCHER', 'SOUMETTRE', and 'LOGOUT'. Below the navigation bar, there are tabs for 'Demandes en suspens', 'Retraits en suspens', 'Demandes envoyées', 'Demandes acceptées', 'Demandes rejetées', and 'Demandes Bloquées'. The 'Demandes Bloquées' tab is active. A table displays search results for 'Aces High' by Iron Maiden. A red box highlights the 'Débloquer le paiement' button in the top right corner. Another red box highlights a blue circular button with an unlock icon in the bottom right corner of a table row, which is used to unblock the payment for a specific record.

Cela permet de revenir à la situation initiale – c'est-à-dire avant le blocage – pour toutes les demandes acceptées et refusées en lien avec l'enregistrement en question.

8.3 Déblocage de l'enregistrement par retrait du titulaire actuel de la demande

Les « Demandes bloquées » regroupent à la fois les enregistrements que vous avez bloqués vous-même et ceux qui l'ont été par quelqu'un d'autre. Le nom et l'adresse e-mail du bloqueur s'affichent pour chaque enregistrement bloqué sous « Demandes bloquées ».

Le titulaire actuel de la demande peut débloquent l'enregistrement en retirant sa prétention. Pour ce faire, il clique sur le bouton « Soumettre un retrait de prétentions » et indique un motif de retrait dans la fenêtre qui apparaît (erreur concernant les droits ; pas la bonne version de l'enregistrement ; erreur de manipulation ou de saisie).

The screenshot shows the SWISSPERFORM interface with the user logged in as 'Sony Music Entertainment Switzerland GmbH (2493)'. The top navigation bar includes 'SUCHEN', 'EINREICHEN', and 'LOGOUT'. Below the navigation bar, there are tabs for 'Pendente Rückzüge', 'Gesendete Einreichungen', 'Akzeptierte Einreichungen', 'Abgelehnte Einreichungen', and 'Blockierte Ansprüche'. The 'Blockierte Ansprüche' tab is active. A table displays search results for 'Abschied Ist Ein Bisschen Wie Sterben' by Katja Ebstein. A red box highlights the 'Soumettre un retrait de prétentions' button in the top right corner. Another red box highlights a blue circular button with a refresh icon in the bottom right corner of a table row, which is used to submit a withdrawal of claims for a specific record.

Pour terminer cette procédure de retrait, veuillez procéder tel que décrit dans la Partie C, point **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** « Envoi virtuel d'un retrait de prétentions ».

Une fois cette étape terminée, l'enregistrement apparaît à nouveau libre de toutes prétentions dans le masque de recherche et il peut être revendiqué. Veuillez informer le titulaire légitime par e-mail afin qu'il puisse faire valoir ses droits conformément à la procédure décrite dans la Partie B, point **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** « Revendication d'enregistrements ».